

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 26 JUIN 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 11/06/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8
Absents	3
Votant par procuration	1
Votants	9

\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-six juin, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CIBOIS, Président.

*Étaient présents :*

Monsieur Patrick CIBOIS, Président

Madame Murielle MOUTIER LECERF, Madame Patricia FANNY, Madame Amel TAKARLI, Madame Fabienne MANDEVILLE

Madame Estelle VAVASSEUR, Madame Michelle DAJON, Monsieur Matthieu ROUZÉE

*Était excusé :*

Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

qui donne pouvoir à

Monsieur Matthieu ROUZÉE

*Étaient absents :*

Monsieur Damien SIMON  
Madame Françoise PATRY

Délibération n° :

**D.24/06.2026**

Objet :

**C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Convention avec l'Institut inter Régional pour la Santé (IRSA)**

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 26.06.2026

Délibération n° : **D.24/06.2026**  
Objet : **C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Convention avec l'Institut inter Régional pour la Santé (IRSA)**

L'Union de Caisses - Institut inter Régional pour la Santé (UC-IRSA) a pour mission de contribuer au développement de la prévention et de la promotion de la santé par le biais de l'information, du dépistage et l'orientation dans le système de santé.

Le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de Lillebonne a pour mission :

- l'accompagnement des publics précaires et/ou fragilisés,
- la mise en place et l'instruction des aides légales et/ou facultatives,
- la lutte contre les exclusions

L'objectif de cette convention est de définir les modalités de collaboration entre les deux parties en vue de faire connaître l'UC-IRSA qui propose des Examens de Prévention Santé (EPS) gratuits par le biais de la mise en place d'ateliers thématiques et d'inscrire des publics via l'utilisation du service en ligne « Partenaires ».

Par délibération n° D.43/12.2023 du 6 décembre 2023, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé Madame la Présidente à signer cette convention.

Celle-ci a été réactualisée.

Aussi, afin de poursuivre le partenariat entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'UC-IRSA, il convient de la renouveler.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d' :

- approuver la convention entre le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités et l'UC-IRSA établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction tous les ans
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y afférents

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**



Paul et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Patrick CIBOIS